

Vol d'identité, confidentialité des renseignements et le photocopieur

« Les menaces publicisées (de vol d'identité) vont du vol de boîtes postales et d'ordinateurs portables aux méthodes plus technologiques de l'escroquerie par courriel et des invasions des données d'entreprise. Maintenant, les experts affirment que les photocopieurs pourraient être une autre méthode. »

Cette citation est tirée d'un article publié dans les médias en 2007. Et pourtant, le problème a été ignoré et le public n'est pas au courant de cette menace potentielle qui pourrait mettre les renseignements les plus essentiels et intimes sur un particulier, une entreprise ou un pays à risque de perte, de vol ou de compromission.

Un rapport télévisé en mars 2010 commence ainsi :

Dans un entrepôt du New Jersey, 6 000 télécopieurs usagés sont prêts à être vendus et pratiquement chacun d'eux renferme un secret. Presque tous les photocopieurs numériques fabriqués depuis 2002 contiennent un disque dur – comme celui d'un ordinateur personnel – qui emmagasine une image de chaque document copié, balayé ou envoyé par courriel par l'appareil. Entre temps, un appareil de bureau standard a été transformé en bombe à retardement numérique remplie de données hautement personnelles ou délicates. Si votre société est active dans le domaine du vol d'identité, elle se trouve face à une mine d'or. Les types de renseignements emmagasinés dans ces appareils sont les numéros de sécurité sociale, les actes de naissance, les relevés bancaires et les formules d'impôt.

Le problème est le suivant : les données emmagasinées ne sont pas retirées du disque dur à moins que le propriétaire/opérateur soit au courant du risque, en apprécie les ramifications et utilise un logiciel spécial pour supprimer les données du disque dur, car les photocopieurs n'ont pas de bouton servant à effacer le matériel sur demande.

Jusqu'à ce que ce rapport soit diffusé, peu de gens étaient au courant du problème. Sa diffusion sur Internet a généré beaucoup de préoccupations en Amérique du Nord. Le Congrès américain a d'ailleurs lancé une enquête et l'on espère que des mesures seront prises pour régler le problème.

Que fait-on pour protéger les Canadiens et leurs sociétés, qui ignorent généralement cette menace? Le rapport a révélé que, même s'il y a des logiciels (moyennant des frais additionnels) qui suppriment l'information, peu de preneurs à bail ou d'acheteurs sont au courant de la solution et, s'ils le sont, décident de ne pas s'en prévaloir.

Quatre appareils usagés ont été achetés au hasard durant la préparation du rapport télévisé susmentionné; les disques durs ont été retirés et téléchargés, révélant des dossiers judiciaires névralgiques, des dossiers médicaux et des renseignements sur les patients ainsi que d'autres données. Bon nombre de ces appareils sont vendus à l'étranger et il y a peu de contrôle, sinon aucun, sur leur destination. Ces disques durs n'avaient pas été effacés par le grossiste.

Le vol d'identité et la compromission de renseignements vitaux sont exacerbés par la présence d'un énorme inventaire d'appareils usagés sur le marché par suite de la récession et du surplus d'équipement provenant d'entreprises qui ont fait faillite ou réduit leur capacité et de gouvernements qui ont réduit leurs activités à l'échelle du globe.

Il est raisonnable de présumer qu'une personne qui utilise un ordinateur sait (ou devrait savoir) que les données entrées dans l'appareil sont stockées jusqu'à ce qu'elles soient éliminées et qu'elle en est responsable.

Il n'est pas raisonnable de présumer que les utilisateurs de photocopieurs, dans un endroit public ou une société, savent que ces appareils captent et retiennent tous les renseignements qui y sont entrés.

Il s'ensuit que quiconque copie des données personnelles ou d'entreprise risque que ces données deviennent la propriété d'une personne dangereuse, au pays ou hors de la compétence canadienne lorsque les appareils sont expédiés à l'étranger.

Nonobstant le risque posé aux sociétés par la révélation de renseignements privés vitaux, les recherches effectuées pour ce document n'ont découvert aucune donnée concernant le nombre de sociétés qui sont au courant des problèmes associés aux photocopieurs numériques. Ces problèmes soulèvent d'intéressantes questions juridiques en ce qui a trait à la responsabilité en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et des lois provinciales applicables lorsque les appareils renfermant des documents éventuellement délicats sont retournés, revendus ou autrement éliminés.

De grandes entreprises et des organismes gouvernementaux, particulièrement s'ils ont un département de TI, sont au courant du problème et maintiennent des politiques visant à protéger les données. Un membre de la GRC a signalé que tous les disques durs des appareils de son organisme sont détruits avant d'être éliminés.

En général, cependant, beaucoup de tort pourrait être causé et le Commissariat à la protection de la vie privée devrait s'assurer que tout le monde est au courant du problème afin d'aider le public et le secteur des affaires à le régler.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Encourage et aide l'industrie à élaborer et à mettre en œuvre un programme d'information pour aviser les utilisateurs et exploitants de photocopieurs numériques et autres appareils semblables dotés d'une capacité de stockage des données des risques éventuels à l'intégrité des renseignements stockés lorsque ces appareils sont retournés à la fin du bail et/ou revendus.
2. Encourage et aide l'industrie à élaborer et à publiciser des lignes directrices à l'intention des utilisateurs, opérateurs et fournisseurs de ces appareils concernant la suppression des données stockées après usage.